

# **CAO CAO Mobility Paris**

## **REGLEMENT CONCOURS INSTAGRAM « 2 ANS CAO CAO »**

---

### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

CAO CAO Mobility Paris, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro : 852 951 789 et dont le siège social est situé 102 Rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret-France ; ci-après « la Société Organisatrice » organise un jeu-concours sans obligation d'achat (ci-après le « Concours ») du Mercredi 5 janvier au MARDI 18 janvier 2022.

### **ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION**

Ce Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, (ci-après le « Participant ») à l'exception des collaborateurs de la Société Organisatrice et des membres des sociétés partenaires qui ont contribué à l'élaboration et à l'organisation de ce Concours ainsi que de leurs familles.

Dans tous les cas, les Participants devront posséder une adresse email valide et un numéro de téléphone portable.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot promis.

Toute question, remarque ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice, et non adressée à Facebook, Instagram, ou tout autre réseau social utilisé dans ce cadre.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété des sociétés organisatrices ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de participer au Concours sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant participer au Concours sous son propre et unique nom.

La participation à ce concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

### **ARTICLE 3 : MÉCANISME DU CONCOURS**

Afin de tenter leur chance, les Participants sont invités à se rendre sur la page Instagram de Caocao Mobility Paris et à suivre les instructions données à partir du 05/01/2022.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION ET REMISE DES LOTS**

#### **ARTICLE 4.1 MODALITES DE PARTICIPATION**

Il est nécessaire d'être abonné au compte Caocao Mobility sur Instagram et de suivre les instructions postées sur le compte. A défaut, la participation au Concours ne sera pas validée.

#### ARTICLE 4.2 REMISE DU LOT

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant dûment satisfait aux conditions de l'article 4.1, pour désigner le gagnant du lot mis en jeu. Les conditions de désignation des gagnants sont les suivants :

- Date du tirage au sort par la Société Organisatrice : Le Mardi 18 janvier 2022

- Une fois le gagnant déterminé, la Société Organisatrice se charge ensuite de contacter ce dernier par message privé, ce que chaque participant reconnaît et accepte.

Le gagnant devra répondre, au plus tard 48 heures ouvrables après la notification l'informant de son gain, à la Société Organisatrice pour confirmer qu'il accepte son lot et pour lui confirmer ses coordonnées.

Les gagnants seront contactés par message privé.

Le gagnant devra disposer d'un numéro de téléphone associé à un compte Caocao valide, ainsi que d'une adresse email valide.

Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 48 heures, le lot gagné sera remis en jeu ou conservé par la Société Organisatrice à sa discrétion sans que le gagnant puisse obtenir une quelconque indemnité. Il ne pourra être exigé de contrepartie financière.

La société organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou ne s'est pas conformé au présent règlement

Les participants ne pourront gagner qu'une seule fois, tout réseau confondu, sur toute la durée du Jeu.

Chaque participant s'engage à ne pas publier de contenu relevant des catégories suivantes, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Contenu diffamatoire, abusif, blasphématoire, obscène, scandaleux, pornographique, indécent ou offensifs, violents, injurieux, racistes, révisionnistes, offensants, faisant l'apologie des crimes de guerre, à caractère pédophile, appelant au meurtre ou incitant au suicide, incitant à la discrimination ou à la haine, portant atteinte aux bonnes mœurs ;
- Contenu qui enfreint ou viole les droits de propriété intellectuelle de tiers (tels que la musique, les vidéos, les photos ou autres documents, utilisés sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de leur propriétaire) ;
- Contenu portant atteinte à la vie privée ;
- Contenus inexacts, faux ou trompeurs ;
- Contenus illicites, incitant directement ou indirectement à commettre des actes illicites ;
- Contenu incitant à la copie illégale ou non autorisée d'une œuvre protégée appartenant à un tiers ou comportant liens vers ces œuvres ou fournissant des informations ou des moyens pour contourner tout dispositif de protection ;
- Contenu faisant apparaître publicité, matériel promotionnel, « junk mail », « spam » ou toute autre forme de sollicitation commerciale, autre que mettant en avant la société organisatrice.

La Société Organisatrice n'entend faire aucun usage commercial des données communiquées. Elles seront seulement utilisées à des fins informatives, pour faire connaître le gagnant du concours et lui remettre son lot.

#### ARTICLE 4.3 : DOTATION, LOT ET VALEURS DES LOTS

Premier lot : Un séjour au vert local avec **@revlysfrence** d'une valeur de 200 euros + le transfert en île de France !

Carte Cadeaux Revlys : Offrez à vos proches un moment d'évasion dans les plus belles régions de France, favoriser l'économie locale et un voyage responsable. Voir conditions sur <https://revlys.fr/carte-cadeaux-revlys/>

Deuxième lot : 2 places pour le LIDO **@lidoparis** avec un aller-retour en VTC Caocao pour vous y rendre d'une valeur de 60 euros.

Conditions : 2 places en catégorie 3 avec coupe de champagne pour assister à la revue du Lido de Paris  
Validité : un an jusqu'au 16/09/2022 Conditions de réservation : envoi sous forme de bon cadeau, réservation selon disponibilités et hors soirées exceptionnelles / Voir conditions sur [www.lido.fr](http://www.lido.fr) Le Lido n'est pas partenaire de cette opération.

Troisième, quatrième et cinquième lot : 1 bon de 10 euros utilisable sur notre application Caocao.

Sixième, septième, huitième, neuvième et dixième lot : 1 bon de 5 euros utilisable sur notre application CaoCao.

Bons de réduction : 10€ valable sur le service Élégance, valide pendant un mois, voir conditions dans l'application / 5€ : 5€ valable sur les services Élégance, et Atmosphère valides pendant un mois, voir conditions dans l'application.

⊖ Pour participer à notre jeu concours il vous faut :

Être abonné à notre compte Instagram .  
Liker ce jeu concours.

Indiquer votre participation en commentaire et identifier un ami 🤝

Le tirage au sort et l'annonce des résultats aura lieu le Mardi 18 janvier.

- L'attribution d'un lot ne peut donner lieu, de la part du ou de la gagnant(e), à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ou en produits, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. La Société Organisatrice pourra remplacer les lots annoncés par d'autres lots si des circonstances extérieures l'y contraignent.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, du lot fait par le gagnant.

## **ARTICLE 5 : DUREE DU CONCOURS**

Le Concours se déroulera du 5 janvier 2022 au 18 janvier 2022.

La Société Organisatrice se réserve toutefois le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger les périodes de jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

#### **ARTICLE 6 : CONTROLES ET RESERVES**

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Concours, notamment du fait d'actes de malveillance externes.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

En outre, la Société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs de la Société Organisatrice pour une raison quelconque etc) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

La Société organisatrice se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

En cas de litige un justificatif d'identité peut être demandé.

La participation au Concours est strictement personnelle.

Le règlement complet sera disponible par un lien hypertexte lors du lancement du Concours

La Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises, ni du fait de quelque autre acte de malveillance qu'il soit.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

Le gagnant autorise par avance et sans contrepartie financière la Société Organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires ses nom, prénom, adresse ou image, et à les diffuser sur tout support qui lui semblera adéquat. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnelles recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent Concours et pour la gestion de l'attribution de la dotation.

Elles sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, et à leurs partenaires.

La Société organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, elle est autorisée par le titulaire à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Les données personnelles sont uniquement destinées à la Société organisatrice, responsable du traitement. Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la Société organisatrice.

Aucune exploitation commerciale ne sera faite de ces données.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à [DPO@caocao.fr](mailto:DPO@caocao.fr)

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679.

En outre, les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

Pour toute autre information, les participants sont invités à se référer à la page des données personnelles du site :

<http://cc-frontend.oss-cn-hangzhou.aliyuncs.com/2/Privacy%20Policy%20for%20Riders.pdf>

## **CAO CAO Mobility Paris REGLEMENT CONCOURS FACEBOOK « 2 ANS CAO CAO »**

---

### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

CAO CAO Mobility Paris, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro : 852 951 789 et dont le siège social est situé 102 Rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret-France ; ci-après « la Société Organisatrice » organise un jeu-concours sans obligation d'achat (ci-après le « Concours ») du Mercredi 5 janvier au Lundi 17 janvier 2022.

### **ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION**

Ce Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, (ci-après le « Participant ») à l'exception des collaborateurs de la Société Organisatrice et des membres des sociétés partenaires qui ont contribué à l'élaboration et à l'organisation de ce Concours ainsi que de leurs familles.

Dans tous les cas, les Participants devront posséder une adresse email valide et un numéro de téléphone portable.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot promis.

Toute question, remarque ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice, et non adressée à Facebook, Instagram, ou tout autre réseau social utilisé dans ce cadre.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété des sociétés organisatrices ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de participer au Concours sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant participer au Concours sous son propre et unique nom.

La participation à ce concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

### **ARTICLE 3 : MÉCANISME DU CONCOURS**

Afin de tenter leur chance, les Participants sont invités à se rendre sur la page Facebook de Caocao Mobility Paris et à suivre les instructions données à partir du 05/01/2022.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION ET REMISE DES LOTS**

#### **ARTICLE 4.1 MODALITES DE PARTICIPATION**

Il est nécessaire d'être abonné au compte Caocao Mobility sur facebook et de suivre les instructions postées sur le compte. A défaut, la participation au Concours ne sera pas validée.

#### **ARTICLE 4.2 REMISE DU LOT**

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant dûment satisfait aux conditions de l'article 4.1, pour désigner le gagnant du lot mis en jeu. Les conditions de désignation des gagnants sont les suivants :

- Date du tirage au sort par la Société Organisatrice : Le Lundi 17 janvier 2022

- Une fois le gagnant déterminé, la Société Organisatrice se charge ensuite de contacter ce dernier par message privé, ce que chaque participant reconnaît et accepte.

Le gagnant devra répondre, au plus tard 48 heures ouvrables après la notification l'informant de son gain, à la Société Organisatrice pour confirmer qu'il accepte son lot et pour lui confirmer ses coordonnées.

Les gagnants seront contactés par message privé.

Le gagnant devra disposer d'un numéro de téléphone associé à un compte Caocao valide, ainsi que d'une adresse email valide.

Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 48 heures, le lot gagné sera remis en jeu ou conservé par la Société Organisatrice à sa discrétion sans que le gagnant puisse obtenir une quelconque indemnité. Il ne pourra être exigé de contrepartie financière.

La société organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou ne s'est pas conformé au présent règlement

Les participants ne pourront gagner qu'une seule fois, tout réseau confondu, sur toute la durée du Jeu.

Chaque participant s'engage à ne pas publier de contenu relevant des catégories suivantes, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Contenu diffamatoire, abusif, blasphématoire, obscène, scandaleux, pornographique, indécent ou offensifs, violents, injurieux, racistes, révisionnistes, offensants, faisant l'apologie des crimes de guerre, à caractère pédophile, appelant au meurtre ou incitant au suicide, incitant à la discrimination ou à la haine, portant atteinte aux bonnes mœurs ;
- Contenu qui enfreint ou viole les droits de propriété intellectuelle de tiers (tels que la musique, les vidéos, les photos ou autres documents, utilisés sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de leur propriétaire) ;
- Contenu portant atteinte à la vie privée ;
- Contenus inexacts, faux ou trompeurs ;
- Contenus illicites, incitant directement ou indirectement à commettre des actes illicites ;
- Contenu incitant à la copie illégale ou non autorisée d'une œuvre protégée appartenant à un tiers ou comportant liens vers ces œuvres ou fournissant des informations ou des moyens pour contourner tout dispositif de protection ;
- Contenu faisant apparaître publicité, matériel promotionnel, « junk mail », « spam » ou toute autre forme de sollicitation commerciale, autre que mettant en avant la société organisatrice.

La Société Organisatrice n'entend faire aucun usage commercial des données communiquées. Elles seront seulement utilisées à des fins informatives, pour faire connaître le gagnant du concours et lui remettre son lot.

#### ARTICLE 4.3 : DOTATION, LOT ET VALEURS DES LOTS

Premier lot : Un séjour au vert local avec @revlysfrance d'une valeur de 200 euros + le transfert en île de France !

Carte Cadeaux Revlys : Offrez à vos proches un moment d'évasion dans les plus belles régions de France, favoriser l'économie locale et un voyage responsable. Voir conditions sur <https://revlys.fr/carte-cadeaux-revlys/>

Deuxième lot : 2 places pour le LIDO @lidoparis avec un aller-retour en VTC Caocao pour vous y rendre d'une valeur de 60 euros.

Conditions : 2 places en catégorie 3 avec coupe de champagne pour assister à la revue du Lido de Paris  
Validité : un an jusqu'au 16/09/2022 Conditions de réservation : envoi sous forme de bon cadeau, réservation selon disponibilités et hors soirées exceptionnelles / Voir conditions sur [www.lido.fr](http://www.lido.fr) Le Lido n'est pas partenaire de cette opération.

Troisième, quatrième et cinquième lot : 1 bon de 10 euros utilisable sur notre application Caocao.

Sixième, septième, huitième, neuvième et dixième lot : 1 bon de 5 euros utilisable sur notre application CaoCao.

Bons de réduction : 10€ valable sur le service Elégance, valide pendant un mois, voir conditions dans l'application / 5€ : 5€ valable sur les services Elégance, et Atmosphère valides pendant un mois, voir conditions dans l'application.

⊖ Pour participer à notre jeu concours il vous faut :

Être abonné à notre page Facebook.  
Liker ce jeu concours.

Indiquer votre participation en commentaire et identifier un ami 🤝

Le tirage au sort et l'annonce des résultats aura lieu le Lundi 17 janvier.

- L'attribution d'un lot ne peut donner lieu, de la part du ou de la gagnant(e), à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ou en produits, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. La Société Organisatrice pourra remplacer les lots annoncés par d'autres lots si des circonstances extérieures l'y contraignent.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, du lot fait par le gagnant.

#### **ARTICLE 5 : DUREE DU CONCOURS**

Le Concours se déroulera du 5 janvier 2022 au 17 janvier 2022.

La Société Organisatrice se réserve toutefois le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger les périodes de jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

#### **ARTICLE 6 : CONTROLES ET RESERVES**

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Concours, notamment du fait d'actes de malveillance externes.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

En outre, la Société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur,

défaillance momentanée des serveurs de la Société Organisatrice pour une raison quelconque etc) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

La Société organisatrice se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

En cas de litige un justificatif d'identité peut être demandé.

La participation au Concours est strictement personnelle.

Le règlement complet sera disponible par un lien hypertexte lors du lancement du Concours

La Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises, ni du fait de quelque autre acte de malveillance qu'il soit.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

Le gagnant autorise par avance et sans contrepartie financière la Société Organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires ses nom, prénom, adresse ou image, et à les diffuser sur tout support qui lui semblera adéquat. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnelles recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent Concours et pour la gestion de l'attribution de la dotation.

Elles sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, et à leurs partenaires.

La Société organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, elle est autorisée par le titulaire à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Les données personnelles sont uniquement destinées à la Société organisatrice, responsable du traitement. Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la Société organisatrice.

Aucune exploitation commerciale ne sera faite de ces données.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à [DPO@caocao.fr](mailto:DPO@caocao.fr)

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679.

En outre, les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

Pour toute autre information, les participants sont invités à se référer à la page des données personnelles du site :

<http://cc-frontend.oss-cn-hangzhou.aliyuncs.com/2/Privacy%20Policy%20for%20Riders.pdf>

